



Tarif 2025 Aéro-Club Chambley

COTISATIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES	- 25 ANS	+ 25 ANS	COTISATIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES
Cotisation adhérent ACC	90 €	90 €	Obligatoire pour être membre actif, membre bienfaiteur ou simple adhérent
Participation frais généraux	60 €	160 €	Obligatoire pour toute personne souhaitant être membre actif ou bienfaiteur
Avantage famille/couple/enfant -50% sur les frais généraux	30 €	80 €	Réservé aux couples ou membres d'une même famille inscrite au club
Licence FFVP (à partir de, arrondi)	90 €	177 €	Obligatoire pour être membre actif - <u>tarif selon choix du montant de l'Individuelle accident</u>
Emplacement hangar aéronef (motorisé ou non) annuel	1320 €	1320 €	Sous réserve d'accord du Comité et d'être membre bienfaiteur ou actif
Emplacement hangar planeur en remorque annuel	480 €	480 €	Sous réserve d'accord du Comité et d'être membre bienfaiteur ou actif
Emplacement hangar aéronef (motorisé ou non) ponctuel par journée	20 €	20 €	Sous réserve d'accord du Comité ou du président, dégressif au delà de 5 jours consécutifs
REMORQUÉS	- 25 ANS	+ 25 ANS	REMORQUÉS
Remorqué "Tour de piste" 250 à 300m/sol - 550m QNH max	20 €	20 €	Saisie manuelle sur planche
Remorqué "Standard" 500 à 650m/sol - 900m QNH max	31 €	31 €	Remorqué par défaut sur planche automatisée
Remorqué "Prolongé" au delà de 900m QNH	55 €	55 €	Saisie manuelle sur planche
Convoyage dépannage air à la minute (Aller retour du remorqueur)	1.5 €	1.5 €	Ou forfait selon distance, après accord du comité ou du trésorier
Convoyage dépannage air à la minute Pilote extérieur	2 €	2 €	Ou forfait selon distance, après accord du comité ou du trésorier
Exercice casse câble (avec instructeur uniquement)	0 €	0 €	Réservé aux élèves en formation dans la limite de 3 exercices, puis 15€ par exercice.
Exercice casse câble pour pilote breveté (avec instructeur uniquement)	15 €	15 €	Sur demande d'entraînement ou sur décision d'un instructeur
FORFAITS ANNUELS CELLULE PLANEUR+TMG	- 25 ANS	+ 25 ANS	FORFAITS ANNUELS CELLULE PLANEUR+TMG
Forfait AIGLON offrant jusqu'à 10 heures de vol du 01/01 au 31/12	300 €	400 €	Licence FFVP PASSION ou DUO obligatoire quel que soit le forfait
Forfait AIGLE ROYAL heures illimitées du 01/01 au 31/12	600 €	700 €	Les forfaits sont facturés au 31 mars au plus tard, ou à l'inscription.
Forfait FI(S) et pilotes remorqueurs heures illimitées du 01/01 au 31/12	300 €	400 €	Les forfaits ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure
Tarif VI perso membre ACC	60 €	60 €	Permettant de faire voler un(e) ami(e) ou membre de la famille en compagnie d'un pilote VI lorsqu'on n'a pas la qualification emport passager ou pilote VI - Maxi 30 minutes de vol
ESTIMATION FORMATION COMPLÈTE SUR 3 ANNÉES	- 25 ANS	+ 25 ANS	ESTIMATION FORMATION COMPLÈTE SUR 3 ANNÉES
<p>Année 1/3 MODULE 1 : OBJECTIF LACHER MODULE 2 : SE PERFECTIONNER Estimation du coût d'une saison. Cela peut varier selon le nombre de vols et selon l'entraînement de chaque élève.</p> <p>Montant indicatif incluant la cotisation, la participation aux frais, la licence FFVP de base, le module e-Learning SPL, le carnet de vol, le forfait heures cellules illimitées, 20 remorquages standards, 5 remorquages tours de piste, 180 minutes de temps moteur TMG Non inclus : visite médicale et équipement perso (carte aéronautique, chapeau et lunettes de soleil,...)</p>	1840 € Bourse au lâcher : 100 € Bourse au PASS : 150 €	2150 €	<p>Un élève régulier en Module 1 (Objectif Lâcher) peut être lâché la première année et entrer en Module 2 (Se perfectionner et obtenir le PASS) dans la foulée.</p> <p>Chaque lancement (remorquage ou moteur TMG) est facturé à chaque vol. Le forfait cellule est valable toute l'année sur toutes les machines, avec ou sans instructeur.</p> <p>Cette estimation tient compte des bourses FFVP pour les -25ans.</p> <p>Cette estimation ne tient pas compte des vols hors formation.</p>
Total saison, bourses FFVP déduites (Bonus PASS 50€ pour les détenteurs du BIA)	1590 €	2150 €	
<p>Année 2/3 MODULE 3 : OBJECTIF SPL Formation module 3 (autonomie + campagne) : Ce module se fait généralement la deuxième année. Il s'adresse également aux titulaires d'une SPL restreinte au vol local. Certains aspects du vol sur la campagne peuvent être abordés durant les modules 1 et 2.</p> <p>Montant indicatif incluant la cotisation, la participation aux frais, la licence FFVP de base, le forfait heures cellules illimitées, 20 remorquages, 120 minutes de temps moteur TMG Non inclus : visite médicale et équipement perso (carte aéronautique, chapeau et lunettes de soleil,...)</p>	1600 € Bourse à la SPL : 150 €	1885 €	<p>Le Module 3 (Objectif SPL) concerne des pilotes lâchés dont le module 2 est terminé. Ce module doit être validé pour être présenté à l'examen pratique.</p> <p>Les pilotes brevetés "SPL restreinte au vol local" entrent en formation campagne au tarif standard. Ils peuvent également demander directement une formation "Compétences Campagne +" qui sera validée dans un deuxième temps, une fois la restriction levée.</p> <p>Cette estimation tient compte des bourses FFVP pour les -25ans.</p> <p>Cette estimation ne tient pas compte des vols hors formation.</p>
Total saison, bourses FFVP déduites (Bonus SPL 50€ pour les détenteurs du BIA)	1450 €	1885 €	
<p>Année 3/3 MODULE COMPETENCES CAMPAGNE + Le niveau Compétences "Campagne +" permet d'appliquer dans un nouvel environnement plus vaste, le savoir-faire véli-vole acquis lors de la formation SPL, qui est une formation en grand local.</p> <p>Montant indicatif incluant la cotisation, la participation aux frais, la licence FFVP de base, le forfait heures cellules illimitées, 15 remorquages, 120 minutes de temps moteur TMG Non inclus : visite médicale et équipement perso (carte aéronautique, chapeau et lunettes de soleil,...)</p>	1445 € Bourse Camp+ : 300 €	1730 €	<p>Le Module Compétences Campagne + permet aussi d'avoir un niveau satisfaisant à la pratique de la compétition en planeur.</p> <p>Pour être admis à cette formation, le stagiaire doit posséder une licence de pilote de planeur SPL valide, sans la restriction campagne.</p> <p>Cette estimation tient compte des bourses FFVP pour les -25ans.</p> <p>Cette estimation ne tient pas compte des vols hors formation.</p>
Total saison, bourses FFVP déduites	1145 €	1730 €	
Simulateur VR avec instructeur et cours théoriques avec instructeur	0 €	0 €	Réalisés selon la météo et durant la période hivernale
FORMATION THÉORIQUE	- 25 ANS	+ 25 ANS	FORMATION THÉORIQUE
e-Learning (formation théorique en ligne et examen théorique SPL)	50 €	75 €	Ce module inclut les frais à l'examen théorique, accès illimité tant qu'on est licencié FFVP
Carnet de vol personnel	20 €	20 €	Obligatoire et à conserver sans limitation de durée
Manuel pilote planeur (en complément, facultatif)	40 €	40 €	
Cours théoriques avec instructeur	0 €	0 €	Selon disponibilité des instructeurs et selon la demande des élèves
TMG SF28 (MOTO-PLANEUR)	- 25 ANS	+ 25 ANS	TMG SF28 (MOTO-PLANEUR)
Temps moteur (heure) - Temps cellule inclus dans les forfaits annuels	70 €	70 €	Selon relevé horamètre (Temps cellule sur planche auto, saisie moteur manuelle)
WT9 DYNAMIC (HORS REMORQUAGE)	- 25 ANS	+ 25 ANS	WT9 DYNAMIC (HORS REMORQUAGE)
Temps total cellule et moteur selon relevé horamètre (heure)	110 €	110 €	Réservé aux pilotes remorqueurs pour leur entraînement personnel ou pour leur formation
VOLS DÉCOUVERTES ET MEMBRES NON PERMANENTS	- 25 ANS	+ 25 ANS	VOLS DÉCOUVERTES ET MEMBRES NON PERMANENTS
Cotisation journalière (pilote de passage)	10 €	10 €	Souscription du forfait AIGLON minimum + remorqués ou moteur TMG facturés à chaque vol
Vol découverte en planeur - 20 à 30 minutes	130 €	130 €	Assurance FFVP incluse - Décollage par remorquage
Vol découverte en moto-planeur - 30 minutes	140 €	140 €	Assurance FFVP incluse - Décollage autonome
Option briefing sur Simulateur VR le jour du vol	20 €	20 €	Simulateur en réalité virtuelle (équipé d'un casque VR)
Option souvenir vidéo (carte SD offerte)	40 €	40 €	
Pack Options Simu VR + Vidéo	50 €	50 €	Au lieu de 60€
Forfait découverte 3 journées / 3 vols de 30 à 45 minutes	350 €	350 €	Vols en moto-planeur et/ou en planeur (selon la météo)

Les tarifs peuvent être mis à jour selon l'évolution des prix du carburant, et selon l'évolution des charges de l'association (loyer, assurances,...)

Tarif mis à jour et validé par le comité de l'ACC.